

Les mouvements de main-d'œuvre en Alsace en 2012

En Alsace, le taux de rotation (moyenne des taux d'entrée et de sortie) est de 36,4 % en 2012. Le taux d'entrée y est de 36,1 % et le taux de sortie de 34,8 %. Les mouvements de main-d'œuvre sont légèrement plus élevés dans le Bas-Rhin (36,9 %) que dans le Haut-Rhin (33,0 %).

La zone d'emploi de Strasbourg connaît des mouvements de main-d'œuvre plus fréquents (44,7 %) que les zones d'emploi de Colmar (33,9 %) et de Mulhouse (32,7 %). Le taux de rotation des femmes (47,9 %) est plus élevé que celui des hommes (26,4 %).

Les mouvements de main-d'œuvre sont beaucoup plus fréquents dans le tertiaire (50,2 %) que dans la construction (14,5 %) et l'industrie (12,8 %). Les mouvements de main-d'œuvre sont plus fréquents dans la restauration et l'hébergement (92,5 %).

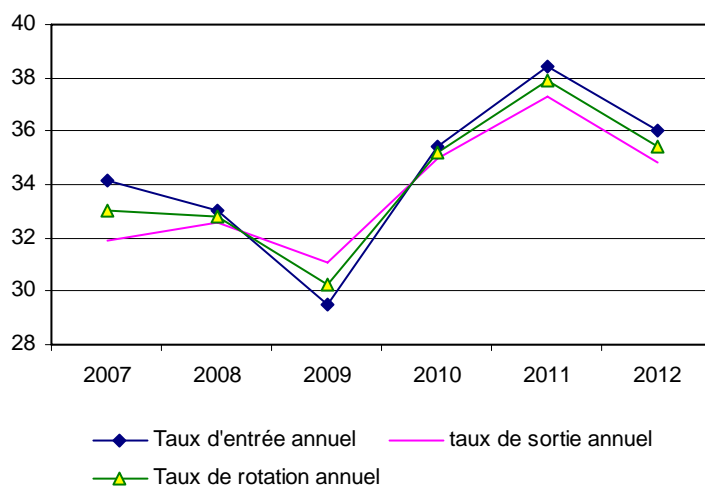
Le taux de rotation dans les établissements de 50 à 99 salariés et dans les établissements de 100 à 249 salariés (respectivement 42,3 % et 44,8 %) est plus élevé que celui dans les établissements de 10 à 49 salariés et dans les établissements de 250 salariés et plus (respectivement 31,3 % et 30,4 %).

Baisse des mouvements de main-d'œuvre en 2012

En 2012, en Alsace, les entrées en CDD (27,3 %) et les sorties pour fin de CDD (23,5 %) y sont plus fréquentes que les autres types d'entrée et de sortie qui ne dépassent pas les 10 %.

Après une hausse de 4,9 points en 2010 et de 2,7 points en 2011, le taux de rotation (ou turn-over) en Alsace baisse de 2,5 points en 2012 où il atteint 35,4 % contre 37,9 % en 2011.

Taux annuel en Alsace de 2007 à 2012



Champ: Alsace, établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus
Source : DARES - EMMO-DMMO

Taux d'entrée et de sortie en Alsace en 2012 (en %)

Entrées	Alsace
CDD	27,3
CDI	8,8
Taux d'entrée	36,1

Sorties	Alsace
Ruptures conventionnelles	1,0
Démissions	4,9
Fins de CDD	23,5
Licenciements économiques	0,4
Autres licenciements	1,8
Retraite	0,9
Fin de période d'essai	1,5
Autres motifs	1,0
Taux de sortie	34,8
Taux de rotation annuel	35,4

Champ: Alsace, établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus
Source : DARES - EMMO-DMMO

Une disparité entre les zones d'emploi

La zone d'emploi de Strasbourg enregistre en 2012 le taux de rotation le plus élevé (44,7 %) suivie de la zone d'emploi de Colmar (33,9 %).

Les zones d'emploi de Saverne et de Wissembourg affichent les taux de rotation les plus bas (respectivement 16,9 % et 14,5 %).

Taux d'entrée et de sortie dans les zones d'emploi en 2012 (en %)

Zone d'emploi	taux d'entrée	taux de sortie	Taux de rotation
Haguenau	26,4	26,0	26,2
Molsheim - Obernai	24,7	26,4	25,6
Saverne	17,2	16,6	16,9
Sélestat	24,7	24,8	24,8
Strasbourg	45,8	43,5	44,7
Wissembourg	13,4	15,7	14,5
Colmar	35,3	32,6	33,9
Mulhouse	32,9	32,6	32,7
Saint-Louis	34,1	31,7	32,9

Champ : Alsace, établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus
Source : DARES - EMMO-DMMO

Entre 2007 et 2012, les mouvements de main-d'œuvre dans les zones d'emploi de Saverne, de Wissembourg et de Mulhouse (la zone d'emploi de Saverne passant de 24,9 % en 2007 à 16,9 % en 2012) sont moins fréquents.

A contrario, les zones d'emploi d'Haguenau, Molsheim - Obernai, Strasbourg, Colmar et Saint Louis affichent durant cette période une hausse du taux de rotation (la zone d'emploi d'Haguenau passant de 19,8 % en 2007 à 26,2 % en 2012).

Taux de rotation par zones d'emploi de 2007 à 2012 (en %)

Zones d'emploi	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Haguenau	19,8	21,9	19,9	25,3	23,7	26,2
Molsheim - Obernai	20,6	21,6	21,9	25,0	27,3	25,6
Saverne	24,9	20,7	28,3	25,3	24,0	16,9
Sélestat	27,6	19,3	24,7	25,9	28,3	24,8
Strasbourg	39,7	42,4	38,4	42,9	49,2	44,7
Wissembourg	17,9	22,8	13,3	21,2	14,0	14,5
Colmar	28,3	26,2	31,3	36,8	34,7	33,9
Mulhouse	36,8	32,9	26,6	33,3	33,7	32,7
Saint-Louis	26,4	21,6	26,0	28,2	30,8	32,9

Champ : Alsace, établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus
Source : DARES - EMMO-DMMO

Un taux de rotation plus élevé chez les femmes

En 2012, le taux de rotation enregistré chez les femmes est de 47,9 % contre 26,4 % chez les hommes. Cet écart s'explique par des taux d'entrée en CDD et de sortie en CDD supérieurs chez les femmes (respectivement 39,1 % et 34,7 %).

Les taux d'entrée en CDD et de sortie en CDD chez les hommes sont respectivement de 18,7 % et de 15,4 %).

Dans les trois types de conclusion de contrats, les taux d'entrée enregistrés chez les femmes sont supérieurs au taux enregistrés chez les hommes.

Il en va de même pour les motifs de sortie, les taux observés chez les femmes sont supérieurs aux taux observés chez les hommes sauf les taux relatifs aux licenciements (autres et économiques).

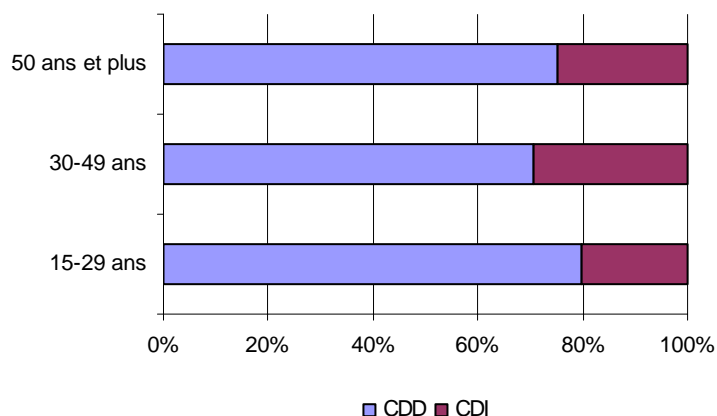
Taux d'entrée et de sortie par sexe en 2012 (en %)

	Hommes	Femmes
Entrées		
CDD	18,7	39,1
CDI	8,1	9,7
Taux d'entrée	26,8	48,8
Sorties		
Ruptures conventionnelles	0,9	1,1
Démissions	4,5	5,4
Fins de CDD	15,4	34,7
Licenciements économiques	0,4	0,3
Autres licenciements	1,9	1,7
Fin de période d'essai	1,3	1,7
Retraite	0,9	0,9
Autres motifs	0,8	1,2
Taux de sortie	26,0	47,0
Taux de rotation annuel	26,4	47,9

Champ: Alsace, établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus

Source : DARES - EMMO-DMMO

Répartition des entrées par classes d'âge en 2012

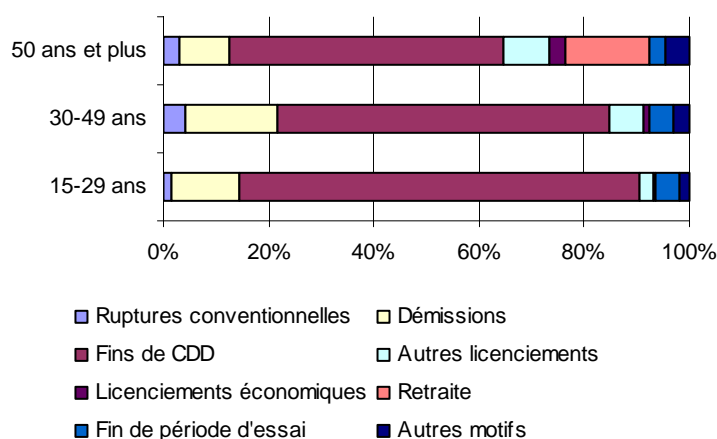


Champ : Alsace, établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus
Source : DARES - EMMO-DMMO

8 embauches sur 10 sous CDD chez les 15-29 ans

Les embauches sous contrat à durée déterminée représentent 80 % des embauches chez les 15-29 ans contre 75 % chez les 50 ans et plus et 71 % chez les 30-49 ans alors que les embauches sous contrat à durée indéterminée représentent 29 % chez les 30-49 ans et 25 % chez les 50 ans et plus contre seulement 20 % chez les 15-29 ans.

Répartition des sorties par classes d'âge en 2012



Champ: Alsace, établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus
Source : DARES - EMMO-DMMO

Cet écart se retrouve dans les motifs de sortie. 76 % de sorties chez les 15-29 ans sont des fins de CDD contre 63 % chez les 30-49 ans et 52 % chez les 50 ans et plus.

A noter que les démissions représentent 13 % des sorties chez les 15-29 ans et 17 % chez les 30-49 ans alors qu'elles ne représentent que 9 % chez les 50 ans et plus.

Un turn-over important dans le tertiaire

En 2012, le secteur du tertiaire enregistre les taux d'entrée et de sortie les plus importants (respectivement 51,3 % et 49,0 %) alors que ceux de la construction (respectivement 13,9 % et 15,0 %) et ceux de l'industrie (respectivement 12,7 % et 12,9 %) sont plus bas, ce qui engendre un taux de rotation important (50,2 %) dans le secteur du tertiaire.

Taux d'entrée et de sortie par secteurs d'activité en 2012 (en %)

Nature du contrat	Industrie	Construction	Tertiaire
Entrées			
CDD	8,4	8,0	39,8
CDI	4,3	5,9	11,5
Taux d'entrée	12,7	13,9	51,3
Sorties			
Ruptures conventionnelles	0,6	0,8	1,2
Démissions	2,0	4,3	6,5
Fins de CDD	9,8	4,1	42,3
Licenciements économiques	0,7	0,1	0,2
Autres licenciements	1,2	1,8	2,2
Retraite	1,0	1,4	0,8
Fin de période d'essai	0,6	1,1	2,0
Autres motifs	0,6	0,7	1,2
Taux de sortie	12,9	15,0	49,0
Taux de rotation annuel	12,8	14,5	50,2

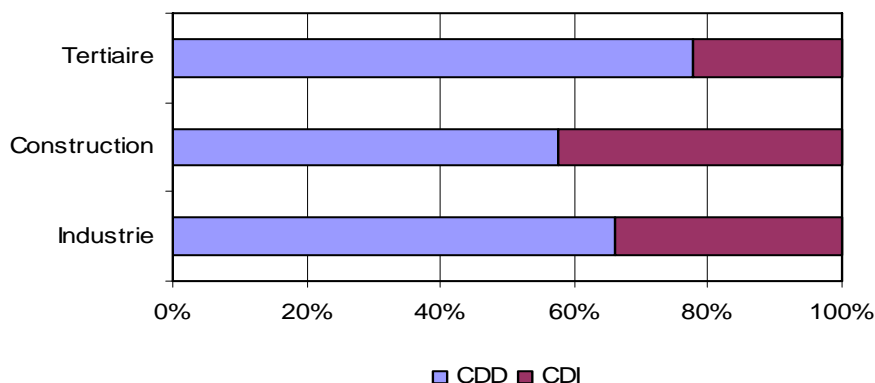
Champ : Alsace, établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus
Source : DARES - EMMO-DMMO

8 embauches sur 10 sont des CDD dans le secteur du tertiaire

Ces résultats caractérisent une forte propension du secteur du tertiaire à l'embauche sous contrat à durée déterminée. 78 % des embauches se font par ce biais dans ce secteur contre 66 % dans l'industrie et 58 % dans la construction.

Par conséquent, le poids des sorties motivées par la fin du CDD est d'autant plus important dans le tertiaire où il représente 72 % des sorties contre 47 % dans l'industrie et 32 % dans la construction. Par contre, les embauches sous CDI dans le secteur de la construction représentent 42 % des embauches, 34 % dans l'industrie et seulement 22 % dans le tertiaire.

Répartition des entrées par secteurs d'activité en 2012



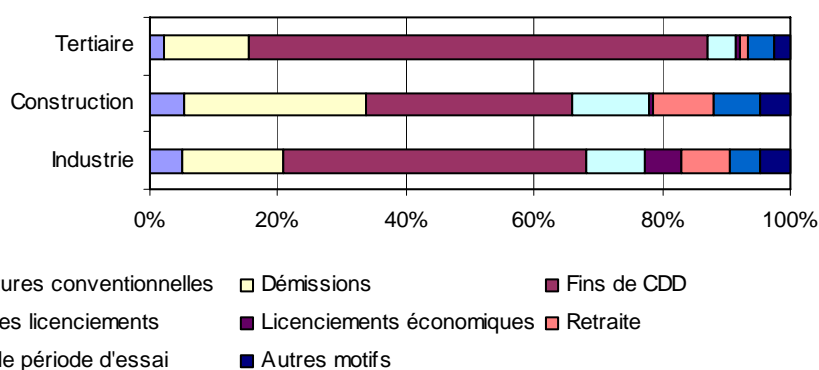
Champ : Alsace, établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus
Source : DARES - EMMO-DMMO

2 sorties sur 10 sont des démissions dans le secteur de la construction

Par ailleurs, la part des démissions dans les sorties est la plus faible dans le tertiaire (13 %) contre 16 % dans l'industrie et 28 % dans la construction. Les licenciements pour motif économique représentent encore 5 % des sorties dans l'industrie contre 1 % dans la construction et 0 % dans le tertiaire.

A noter que les ruptures conventionnelles constituent 5 % des sorties dans l'industrie et la construction contre 2 % dans le tertiaire.

Répartition des sorties par secteurs d'activité en 2012



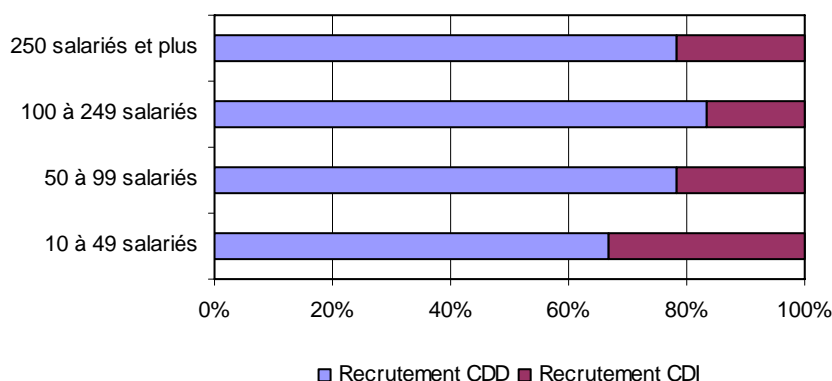
Champ : Alsace, établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus
Source : DARES - EMMO-DMMO

8 embauches sur 10 sont des CDD dans les établissements de 100 à 249 salariés

En 2012, ce sont dans les établissements de 100 à 249 salariés que les embauches à durée déterminée sont les plus massives (84 % des recrutements) contre 67 % dans les établissements de 10 à 49 salariés.

Les fins de contrat à durée déterminée représentent 75 % des sorties dans les établissements de 100 à 249 salariés, contre seulement 56 % dans les établissements de 10 à 49 salariés. Par contre, les entreprises de 10 à 49 salariés embauchent plus sous contrat à durée indéterminée (33 % des embauches) contre seulement 16 % dans les établissements de 100 à 249 salariés.

Répartition des entrées selon la taille des établissements en 2012



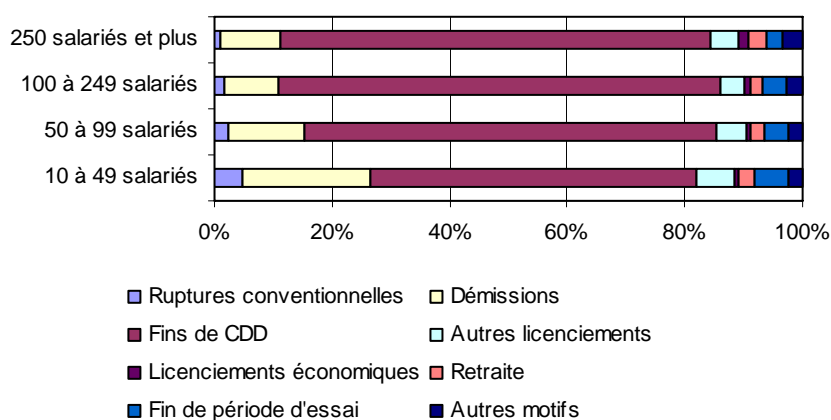
Champ : Alsace, établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus
Source : DARES - EMMO-DMMO

2 sorties sur 10 sont des démissions dans les établissements de 10 à 49 salariés

Parallèlement, les établissements de 10 à 49 salariés se caractérisent par un pourcentage important de démissions (21 %) contre 9 % dans les établissements de 100 à 249 salariés et 10 % dans les établissements de 250 salariés et plus. Les établissements de 10 à 49 salariés sont aussi plus touchés par les fins de période d'essai (6 % des sorties) que les établissements de 250 salariés et plus (2 % des sorties).

A noter que les ruptures conventionnelles représentent 5 % des sorties dans les établissements de 10 à 49 salariés alors qu'elles ne représentent que 2 % au plus dans les autres établissements.

Répartition des sorties selon la taille des établissements en 2012



Champ : Alsace, établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus
Source : DARES - EMMO-DMMO

Une forte hétérogénéité entre les secteurs

En 2012, le taux de rotation le plus élevé est enregistré dans le secteur de l'hébergement et de la restauration (92,5 %). L'administration publique et l'enseignement enregistrent un taux de rotation élevé (66,6 %), les entrées étant supérieures aux sorties tout comme les autres activités de service (65,6 %) et les activités scientifiques et techniques (64,5 %).

Le taux de rotation le moins élevé s'affiche dans le secteur de fabrication de matériels de transport (6,5 %), dans celui de la fabrication d'autres produits industriels (10,3 %) ainsi que dans le secteur des industries extractives, énergie (11,4 %), les sorties étant supérieures aux entrées.

Taux d'entrée et de sortie par secteur d'activité en 2012 (en %)

Secteur d'activité (Niveau A17 de la NAF Rév. 2)

Secteur d'activité	Taux d'entrée	Taux de sortie	Taux de rotation
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	29,1	27,7	28,4
Cokéfaction et raffinage	ns	ns	ns
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines	12,1	10,9	11,5
Fabrication de matériel de transport	4,4	8,6	6,5
Fabrication d'autres produits industriels	10,2	10,4	10,3
Industries extractives, énergie	11,7	11,1	11,4
Construction	13,9	15,0	14,5
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	34,9	34,5	34,7
Transports et entreposage	25,4	25,6	25,5
Hébergement et restauration	93,4	91,6	92,5
Information et communication	75,9	74,1	75,0
Activités financières et d'assurance	10,6	8,7	9,6
Activités immobilières	11,8	11,5	11,6
Activités scientifiques et techniques	67,6	61,5	64,5
Administration publique, enseignement	68,1	65,1	66,6
Autres activités de service	67,4	63,8	65,6

ns : non significatif

Champ: Alsace, établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus

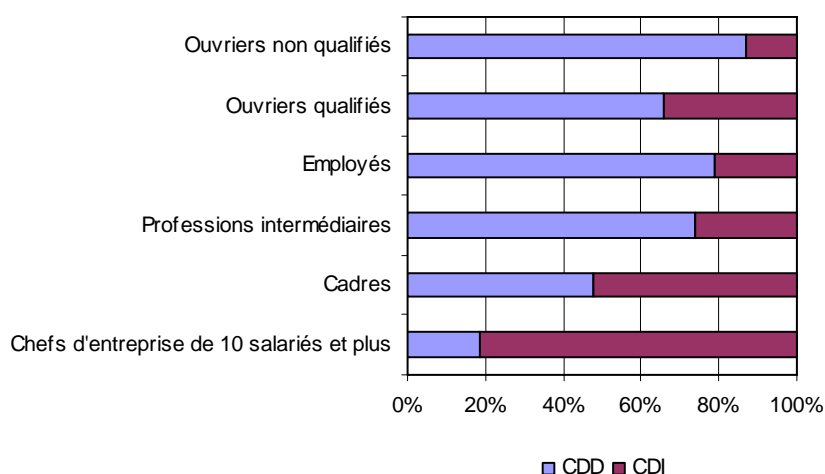
Source : DARES - EMMO-DMMO

Une embauche sur 10 sous contrat à durée indéterminée chez les ouvriers non qualifiés

Les contrats à durée indéterminée représentent 52 % des embauches chez les cadres, 34 % chez les ouvriers qualifiés contre 13 % chez les ouvriers non qualifiés.

A contrario, les embauches à durée déterminée représentent 87 % des embauches chez les ouvriers non qualifiés, 66 % chez les ouvriers qualifiés contre 48 % chez les cadres.

Répartition des entrées par catégories socio professionnelles en 2012



Champ : Alsace, établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus

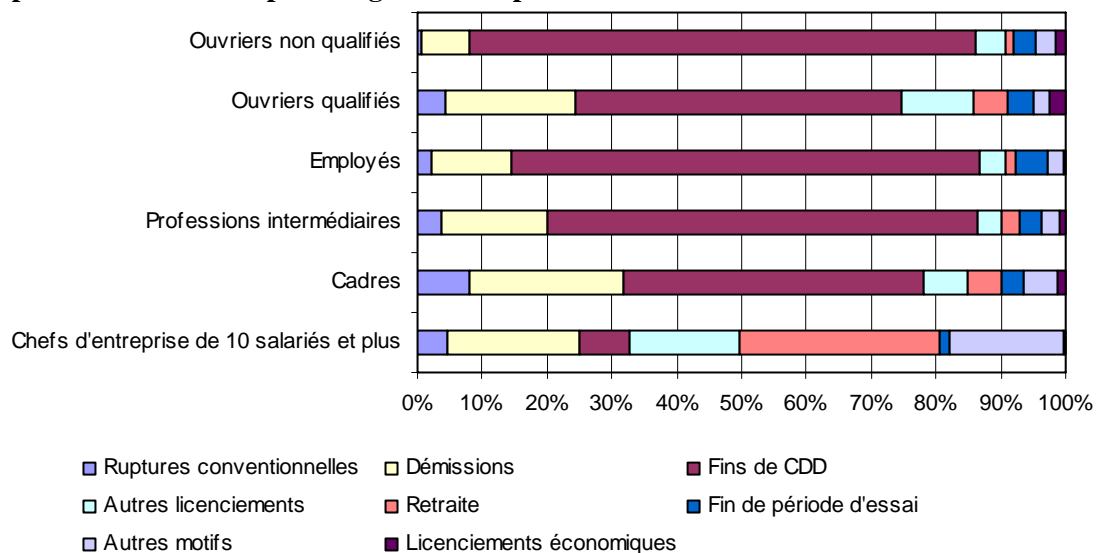
Source : DARES - EMMO-DMMO

4 sorties sur 10 sont des fins de CDD chez les cadres

Chez les ouvriers non qualifiés 78 % des sorties sont des fins de CDD alors qu'elles ne représentent que 46 % chez les cadres.

Les démissions sont plus élevées parmi les cadres (24 % des sorties) que chez les ouvriers non qualifiés (7 % des sorties). Elles représentent 20 % chez les ouvriers qualifiés. A noter un pourcentage plus élevé de ruptures conventionnelles (8 % des sorties) chez les cadres que dans les autres CSP.

Répartition des sorties par catégories socioprofessionnelles en 2012



Champ: Alsace, établissements du secteur concurrentiel marchand (hors agricole) de 10 salariés et plus
 Source : DARES - EMMO-DMMO

Est déjà paru :

Les mouvements de main-d'œuvre en 2011 – Dares Analyses – octobre 2012

Les mouvements de main-d'œuvre au 2^{ème} trimestre 2013 – Dares Indicateurs – novembre 2013

Méthodologie :

Les données sur les mouvements de main-d'œuvre sont issues de deux sources statistiques distinctes :

- La déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO) : chaque mois, les établissements de 50 salariés ou plus adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats conclus ou résiliés durant le mois précédent ;
- l'enquête sur les mouvements de main-d'œuvre (EMMO) : chaque trimestre, la DARES interroge les établissements de 1 à 49 salariés à l'aide d'un questionnaire comparable au formulaire déclaratif. Au niveau national, environ 50 000 établissements sont interrogés selon un sondage stratifié, par zones d'emploi, secteur d'activités et tranche de taille.

Le champ de cette étude porte sur les établissements situés en Alsace, de 10 salariés ou plus, du secteur concurrentiel (industrie, construction et tertiaire). Sont particulièrement exclus les administrations publiques, les collectivités territoriales, les principaux établissements publics, les établissements relevant de la Défense nationale et les établissements de travail temporaire.

Les missions d'intérim ne sont pas prises en compte dans les mouvements de main-d'œuvre.

Taux d'entrée = Nombre total d'entrées d'une période / Nombre de salariés, en moyenne sur la période

Taux de sortie = Nombre total de sorties d'une période / Nombre de salariés, en moyenne sur la période

Taux de rotation = (Taux d'entrée + Taux de sortie) / 2

Les entrées et les sorties sont hors transferts entre établissements d'une même entreprise.

Repères : Synthèses – ISSN : 1275-9457

Directeur de publication : Daniel MATHIEU

DIRECCTE Alsace – 6 rue Gustave-Adolphe Hirn, 67085 STRASBOURG CEDEX

Tél. : 03.88.15.43.43

Auteur : Simone METZGER – Service des études, des statistiques et de l'évaluation

Date de parution : décembre 2013